Crowe

DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP)

9 Rue Christiani - 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de l'association RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21/09/2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Changement de méthode et réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le bon suivi des fonds de solidarité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'association.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 31 août 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :
Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

BILAN AU 31/12/2025

	BRUT	A. & P	NET N	NET N-1
Frais d'établissement			0	
Frais de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets ...	6 474	6 474	0	
Fonds commercial			0	
Autres immobilisations incorporelles			0	
Immos incorpos en cours, avances et acomptes			0	
Immobilisations incorporelles	6 474	6 474	0	0
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériel et outillage			0	
Autres immo. corporelles	41 765	40 574	1 191	238
Immos corpos en cours, avances et acomptes			0	
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés			0	
Immobilisations corporelles	41 765	40 574	1 191	238
			0	
Participations			0	
Autres participations			0	
Créances rattachées			0	
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières			0	
Immobilisations financières	0	0	0	
TOTAL IMMOBILISATIONS	**48 239**	**47 048**	**1 191**	**238**
COMPTES DE LIAISON	**0**		**0**	**0**
Stocks et en cours			0	
Clients et comptes rattachés			0	
Créances reçues par legs ou donations			0	
Avances et acomptes versés			0	
Autres créances	266 954		266 954	62 656
Charges constatées d'avance	4 582		4 582	9 946
Valeurs mobilières de placement	5 295		5 295	5 295
Disponibilités	373 870		373 870	603 482
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**650 701**	**0**	**650 701**	**681 380**
Frais d'émission des emprunts			0	
Primes de remboursement des obligations			0	
Écarts de conversion actif			0	
TOTAL GÉNÉRAL	**698 940**	**47 048**	**651 892**	**681 618**

	MONTANT N	MONTANT N-1
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	100 000	100 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation & équiv.		
Réserves		
Réserves statutaires ou contract.		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	64 185	28 800
Résultat de l'exercice	3 236	35 385
Résultat sous contrôle de tiers		
Situation nette	167 420	164 185
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	**167 420**	**164 185**
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	30 747	85 413
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**30 747**	**85 413**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	71 400	68 700
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**71 400**	**68 700**
COMPTES DE LIAISON	**0**	**0**
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 535	19 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fiscales et sociales	451	
Autres dettes	67 609	332 970
Produits constatés d'avance	298 729	10 395
TOTAL DETTES	**382 325**	**363 320**
Écarts de conversion passif		
(1) Dont concours bancaires	0	0
(2) Dont dettes financières CT		
TOTAL GÉNÉRAL	**651 892**	**681 618**

RCDP

31/12/2025

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

RESULTAT 2025	Exercice 12/2025	Exercice 12/2024	Ecart	Ecart %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	122 337	129 198	-6 861	-5,3%
Ventes de biens et services			0	
Ventes de biens			0	
dont ventes de dons en nature			0	
Ventes de prestations de service		-18	18	-100,0%
dont parrainages			0	
Produits de tiers financeurs			0	
Concours publics et subventions d'exploitation	104 253	242 560	-138 307	-57,0%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			0	
Ressources liées à la générosité du public			0	
Dons manuels			0	
Mécénats			0	
Legs, donations et assurances-vie			0	
Contributions financières			0	
Reprises sur provisions exploit.			0	
Pdts cessions immos incorpo et corpo			0	
Utilisations des fonds dédiés	85 413	70 039	15 374	22,0%
Autres produits	5 228	8 906	-3 678	-41,3%
Total I	317 232	450 685	-133 453	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			0	
Variation de stock march.			0	
Achat de matières premières et autres approv.			0	
Variation de stock mat.			0	
Autres achats et charges externes	240 798	288 098	-47 300	-16,4%
Aides financières			0	
Impôts taxes et versements assimilés	584	839	-255	-30,4%
Salaires	37 983	38 364	-381	-1,0%
Cotisations sociales	4 419	4 562	-143	-3,1%
Dotation amort. sur immobilisations	284	163	121	73,9%
Dotation prov. sur immobilisations			0	
Dotation sur actif circulant (1)			0	
Dotation pour risques et charges	2 700	2 700	0	0,0%
Val cpta des immo incorpo et corpo cédées			0	
Reports en fonds dédiés	30 747	85 413	-54 666	-64,0%
Autres charges			0	
Total II	317 514	420 140	-102 626	-24,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-282**	**30 545**	**-30 827**	**-100,9%**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			0	
Produits des autres valeurs mobilières			0	
Autres intérêts et produits assimilés	3 736	4 819	-1 083	-22,5%
Reprise sur provisions financ.			0	
Différences positives de change	233	61	172	281,4%
Pdts des cessions d'immos fi			0	
Produits nets sur cessions de VMP			0	
Total III	3 969	4 880	-911	-18,7%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.			0	
Intérêts & charges assimilées			0	
Différences négatives de change		40	-40	-100,0%
Val cpta des immos fi cédées			0	
Ch nettes sur cess° autres éléments fi			0	
Total IV	0	40	-40	-100,0%
RESULTAT FINANCIER	3 969	4 840	-871	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	**3 687**	**35 385**	**-31 698**	**-89,6%**
Produits exceptionnels	0	0	0	
Charges exceptionnelles	0	0	0	
Participation des salariés	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	451	0	451	
RESULTAT NET	**3 236**	**35 385**	**-32 149**	**-90,9%**

Evaluation des contributions : Bénévolat	0	0	0	
Evaluation des contributions : Prestations en nature	7 924	44 437	-36 513	-82,2%
Evaluation des contributions : Dons en nature	0	0	0	
Total des contributions (Produits)	**7 924**	**44 437**	**-36 513**	**-82,2%**

Emploi des contributions : Secours en nature	7 924	44 437	-36 513	-82,2%
Emploi des contributions : MàD biens	0	0	0	
Emploi des contributions : MàD services	0	0	0	
Emploi des contributions : Personnel bénévole	0	0	0	
Total des contributions (Charges)	**7 924**	**44 437**	**-36 513**	**-82,2%**

Association R. C. D. P.

Association Loi 1901 – 9 rue Christiani 75018 PARIS
SIRET 480 245 471 00010 – NAF 9499 Z

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association R. C. D. P.

Association Loi 1901 – 9 rue Christiani 75018 PARIS
SIRET 480 245 471 00010 – NAF 9499 Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice 3
A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION 3
B. FAITS SIGNIFICTAIFS DE L'EXERCICE 3
II. Principes, règles et méthodes comptables 4
2-1 Changement de méthode et réglementation comptable 4
2-2 Provision 5
2-3 Méthode de suivi des fonds reçus et de détermination des produits liés 5
2-4 Méthode de suivi des conventions sur projets et de détermination des produits liés 5
2-5 Conversion des dettes et créances en devises 5
2-6 Charges constatées d'avance 6
2-7 Produits constatés d'avance 6
2-8 Indemnité retraite 6
III. Notes relatives aux postes de bilan actif 6
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé 6
3-2 Immobilisations financières 7
3-3 Valeurs mobilières de placement 7
3-4 Etat des créances et dépréciations liées 8
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif 8
4-1 Tableau de variation des fonds propres 8
4-2 Subventions d'investissements Subventions d'investissements 9
4-3 Provisions réglementées 9
4-4 Fonds dédiés 9
4-5 Provisions pour risques et charges 9
4-6 Etat des échéances et des dettes 10
4-7 Emprunts 10
V. Détail des opérations de clôture 10
5-1 Charges à payer et produits à recevoir 10
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice 11
VI. Notes relatives au compte de résultat 11
6-1 Produits d'exploitation 11
6-2 Charges d'exploitation 11
6-3 Résultat financier 12
6-4 Résultat exceptionnel 12
6-5 Contributions volontaires en nature 12
VII. Autres informations 12
7-1 Effectif moyen 12
7-2 Filiales et participations 12
7-3 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés 12
7-4 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes 13

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association R. C. D. P.

Association Loi 1901 – 9 rue Christiani 75018 PARIS
SIRET 480 245 471 00010 – NAF 9499 Z

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

Le fonds de Coopération Décentralisée pour la Palestine (FCDP) a été créé en Novembre 1994 sur l'initiative d'adhérents français de Cités Unies France afin de coopérer avec des villes palestiniennes.
Soutenu par la Commission Européenne, le Ministère Français des Affaires Etrangères et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le FCDP reste le fruit d'une étroite collaboration avec le Ministère du Gouvernement Local Palestinien.
Devenu Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en Février 2003, il réunit, conseille, forme et représente les collectivités locales françaises et la coopération décentralisée avec la Palestine.

L'expertise du RCDP repose sur l'équipe de Cités Unies France à Paris et un bureau permanent à Ramallah.
C'est donc une association à forte identité institutionnelle à laquelle n'adhèrent que des collectivités locales ou territoriales.

Le RCDP apporte une aide pour l'identification des projets prioritaires palestiniens et les moyens alloués par les collectivités françaises. Il assure également le suivi de ces projets dans la construction des dossiers et la bonne circulation d'informations entre les partenaires.

Etant donné la complexité de la situation générale en Palestine, le RCDP propose à ses membres, par le biais de conventions, de réceptionner les fonds de leurs projets de coopération et d'en assurer la gestion en effectuant les paiements directs aux fournisseurs.
Aucune dépense n'est engagée sans l'accord préalable de la collectivité française concernée.
Des points financiers sur l'avancement des projets sont édités régulièrement et remis aux collectivités concernées.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 651 892 euros.
Le résultat net comptable est un excédent de 3.236 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/07/2026 par les dirigeants de l'entité.

B. *FAITS SIGNIFICTAIFS DE L'EXERCICE*

L'année 2025 a été marquée pour le RCDP par la poursuite du conflit israélo-palestinien, qui empêche l'aboutissement d'un certain nombre de projets, et notamment la venue sur place des collectivités locales.
Après la destruction du centre d'Al-Bustan, les activités ont été réalisées dans d'autres locaux aux alentours.
Cette année marque la fin de la phase II du programme Jérusalem Est, en février, et le début de la phase III à compter de septembre.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode et réglementation comptable

Les changements de méthodes comptables liés à

- un changement de règlementation comptable

Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

- Liste des opérations concernées :
  - Transferts de charges
  - Produits et charges exceptionnelles
  - Comptes supprimés

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants :

1/ Bilan

Au 31/12/2025, les fonds de solidarité dédiés aux collectivités territoriales sont inscrits au crédit de comptes 468 « divers comptes créditeurs et charges à payer », lorsque leur solde est créditeur, pour un montant total de 54 901,03€, et au débit de comptes 467 « divers comptes débiteurs et produits à recevoir », lorsque leur solde est débiteur, pour un montant total de 973,01€.

2/ Compte de résultat

Pas d'impact sur le résultat.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Méthode de suivi des fonds reçus et de détermination des produits liés

Les fonds de solidarité correspondent à des conventions donnant mandat au RCDP pour gérer des fonds au nom des collectivités pour la réalisation de projets en Palestine.
Les fonds reçus des collectivités sont comptabilisés au bilan dans des comptes 468 « Fonds 'ville' » et les dépenses et frais de gestion liés débités sur ce compte. Ainsi, les flux financiers correspondant aux sommes gérées pour les membres sont constatés uniquement au bilan et ne passent pas par le compte de résultat.

Seuls les frais de gestion sont des produits. En fonction de l'état d'avancement du projet, les quotes-parts de produits liés aux frais de gestion RCDP non consommés à la date de clôture sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

2-4 Méthode de suivi des conventions sur projets et de détermination des produits liés

Les conventions de financement pour les projets réalisés par le RCDP sont comptabilisées à leur date de signature. L'évaluation des produits est déterminée à la date de clôture en fonction de l'avancement des projets.

Les quotes-parts de financements non consommées à la date de clôture sont comptabilisées :

- en fonds dédiés pour la quote-part des financements de l'année N non consommés. Au 31/12/2025, les fonds dédiés s'élèvent à 30 747 €, et concernent le projet Jérusalem Est 3 pour 20 747€ et des missions pour le MEAE reportées pour 10 000€,
- en produits constatés d'avance pour les quotes-parts non consommées relatives aux années suivantes POUR 298 729 €.

2-5 Conversion des dettes et créances en devises

Les transactions effectuées en devises sont enregistrées au cours du jour de l'opération (engagement ou paiement).
Les créances et dettes sont valorisées à la clôture au taux de la devise concernée.
Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif.
Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour perte de change.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

2-6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

2-7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent exclusivement à des subventions dont les conventions prennent fin après la date de clôture.

2-8 Indemnité retraite

La loi palestinienne en ce qui concerne le salarié de l'antenne de Ramallah prévoit des indemnités de retraite à verser au moment du départ. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements, installations	Linéaire	Entre 4 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 4 et 10 ans

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	***6 474***	***0***	***0***	***6 474***
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations incorporelles en cours	6 474			**6 474**
Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	***40 529***	***1 236***	***0***	***41 765***
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	40 529	1 236		**41 765**
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL VALEURS BRUTES	**47 003**	**1 236**	**0**	**48 239**
Immobilisations incorporelles	***6 474***	***0***	***0***	***6 474***
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels	6 474			**6 474**
Amorts autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	***40 291***	***284***	***0***	***40 575***
Amorts des constructions				0
Amorts installations techniques, matériels, outillages				0
Amorts autres immobilisations corporelles	40 291	284		40 575
TOTAL AMORTISSEMENTS	**46 765**	**284**	**0**	**47 049**
VALEURS NETTES COMPTABLES	**238**	**952**	**0**	**1 190**

3-2 Immobilisations financières

Il n'y a pas d'immobilisations financières au 31/12/2025.

3-3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).
Au 31/12/2015, l'association RCDP avait acquis auprès du Crédit Agricole 3 268 parts sociales pour un montant de 5.000 euros. Au 31/12/2025, l'Association détient 3 461 parts sociales pour un montant total de 5 295,33 euros.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

3-4 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances	5 867	5 867	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	251 643	251 643	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	9 444	4 444	5 000
Charges constatées d'avance	4 582	4 582	
TOTAUX	**271 536**	**266 536**	**5 000**

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2025.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 000				**100 000**
Fonds propres avec droit de reprise	0				**0**
Ecarts de réévaluation	0				**0**
Réserves	0				**0**
Report à nouveau (RAN)	28 800	35 385			**64 185**
Excédent ou déficit de l'exercice	35 385	-35 385	3 236		**3 236**
Situation nette	**164 185**	**0**	**3 236**	**0**	**167 421**
Fonds propres consomptibles	0				**0**
Subventions d'investissement	0				**0**
Provisions réglementées	0				**0**
TOTAL	**164 185**	**0**	**3 236**	**0**	**167 421**

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

4-2 Subventions d'investissements Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2025.

4-3 Provisions réglementées

Au 31/12/2025, il n'y a pas de provisions réglementées.

4-4 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de la part des produits non consommés sur des projets définis sur un exercice et reportés pour le prochain exercice.

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports (compte 689)	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global (compte 789)	Dont rembour-sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	85413	10000	85413	0	0	**10000**	0
MEAE Jérusalem'Est	85413	20747	85413			**20747**	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	**0**	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	**0**	
TOTAL	**85413**	**30747**	**85413**	**0**	**0**	**30747**	**0**

4-5 Provisions pour risques et charges

Au 31/12/2025, une provision pour pensions et obligations similaires a été inscrite pour un montant de 71.400€.

Cette somme correspond aux indemnités retraite dues par l'association au responsable local au 31/12/2025, et qui sera à lui verser lors de son départ.

Ce montant sera réactualisé chaque année selon la législation palestinienne en vigueur (actuellement : un mois de salaire par année travaillée).

DOUCET BETH & ASSOCIES
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 535	15 535		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	451	451		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	67 609	67 609		
Produits constatés d'avance	298 729	298 729		
TOTAUX	**382 325**	**382 325**	**0**	**0**

4-7 Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2025.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

- Fournisseurs, factures non parvenues 15 535,14€
- Etat (autres impôts) 451,00€
- Autres dettes (fonds dédiés + projet Jerusalem Est) 54 801,03€
- Charges à payer (salaires 2025) 12 808,42€

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

- Financeurs, financements à recevoir 251 643,01€

MEAE	179 670,00€
Collectivités Jerusalem Est	71 000,00€
Pierrefitte	973,01€

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 4 581,76 €

- Location bureau 1er semestre 2026 : 2 387.44 €
- Assurance maladie salariés 1er semestre 2026 : 1 393.69 €
- Assurance véhicule janvier à août 2026 : 403.88 €
- Assurance MAIF 2026 : 396.75 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 298 729.29 €

- Frais de gestion 2025 : 642.62 €
- Programme Jerusalem Est : 287 670.00€
- Programme MEAE / DCTCIV : 10 416367 €

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

- **Cotisations**

Ce sont les cotisations des villes membres.
Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.
En 2025, le montant des cotisations reçues s'élève à 122 337.00 €.

- **Frais de gestion**

En 2025, le montant des frais de gestion perçus sur les projets s'élève à 5 228.26 €.

- **Subvention**

En 2025, une subvention de 14 583,33€ a été comptabilisée pour le MEAE / DCTCIV, ainsi qu'un montant de 7 340,00€, correspondant à la fin du projet Violences faites aux Femmes (CD 93).

- **Financements projet**

En 2025, les financements pour le projet Jérusalem Est (1ère année de la phase III) s'élèvent à 82 330.00€.

6-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association s'élèvent à 317 513,88 € et sont composées de :

Projet Jérusalem Est 2 :	85 412.87 €
Projet Jerusalem Est 3 :	63 583.25 €
Autres achats et charges externes :	91 801.71 €
Impôts, taxes et versements assimilés :	583.79 €
Salaires et traitements :	37 983.00 €
Charges sociales :	4 418.98 €
Dotations aux amortissements :	283.52€
Dotations aux provisions :	2 700.00€
Dotations aux fonds dédiés :	30 746.75€

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

6-3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 3 968.79 € et est composé de :

Revenus des VMP :	3 736.16 €
Gains de change :	223.63 €

6-4 Résultat exceptionnel

Il n'y a pas de résultat exceptionnel pour l'exercice 2025.

6-5 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 7 923.52 €.

Il s'agit pour 2025 :

- de bénévolat à hauteur de 5 500.00 € pour Yaser Abed (sur place) et 2 personnes du centre Al Bustan pour Jérusalem Est 3;
- de prestations à hauteur de 2 423.52 € correspondant aux dépenses de Personnel des collectivités partenaires sur le projet Jérusalem Est 2.

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres			
Employés	2	2	
Apprentis			
TOTAUX	**2**	**2**	

Le personnel est salarié uniquement en Palestine et les cotisations sociales et fiscales liées sont versées aux caisses correspondantes palestiniennes.

7-2 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

7-3 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. Aucun salarié n'occupe un poste de direction.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

7-4 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 154€	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
TOTAL	5 154€	

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS